

Plans de prévention des risques d'inondation de la Loire dans le département du Cher Vals de Givry et du Bec d'Allier, val de la Charité et val de Léré-Bannay

Tableau de synthèse du règlement

Cher	aléa faible	léa faible aléa moyen aléa fort			fort	aléa très fort				aléa faible aléa moyen		aléa	aléa fort		aléa très fort		
	A1	A1v	A2	A2v	A3	A3v	A4	A4v	Az	B1	B2	B2v	В3	B3v	B4	B4v	Bz
	Ai	AIV	74	ALV	Α3	AUV	A-T	habitations			- DZ	DZV		D34		DTV	DZ.
								Habitations		30% unité foncière	30% unité foncière	20% unité foncière	20% unité foncière				
Constructions nouvelles										ou 25 m ²	ou 25 m²	ou 20 m²	ou 20 m²				
										plancher > PHEC	plancher > PHEC	plancher > PHEC	étage > PHEC				
					00 2	00 2	003	002	00 2	30% unité foncière	30% unité foncière	20% unité foncière	20% unité foncière	00 3	00 3	002	003
Extensions	25 m²	25 m²	25 m²	20 m²	20 m ² zone refuge	20 m² zone refuge	20 m² zone refuge	20 m² zone refuge	20 m² zone refuge	ou 25 m²	ou 25 m²	ou 20 m²	ou 20 m² zone refuge	20 m² zone refuge	20 m ² zone refuge	20 m ² zone refuge	20 m ² zone refuge
	sans logement sup.	sans logement sup.	sans logement sup.	sans logement sup.	sans logement sup.	sans logement sup.	sans logement sup.	sans logement sup.	sans logement sup.	plancher > PHEC si logement sup.	plancher > PHEC si logement sup.	plancher > PHEC si logement sup.	étage > PHEC	sans logement sup.	sans logement sup.	sans logement sup.	sans logement sur
										or logoment sup.	or logoment dup.	or logoment sup.	si logement sup.				
Démolitions reconstructions	25 m ² plancher > PHEC	25 m ² plancher > PHEC	25 m²	20 m ²	20 m² étage > PHEC					30% unité foncière	30% unité foncière ou 25 m²	20% unité foncière ou 20 m²	20% unité foncière				
Démolitions-reconstructions	sans logement sup.	sans logement sup.	plancher > PHEC sans logement sup.	plancher > PHEC sans logement sup.	sans logement sup.					ou 25 m² plancher > PHEC	plancher > PHEC	plancher > PHEC	ou 20 m² étage > PHEC				
Changements de destination	3 1	3 1	3 1	3 1	3 1					plancher > PHEC	plancher > PHEC	plancher > PHEC	étage > PHEC				
Dépendances et annexes non	25 m²	25 m²	25 m²	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²	30% unité foncière	30% unité foncière	20% unité foncière	20% unité foncière	20 m²	20 m²	20 m²	20 m²
nabitables				20111	20 111	20 111	20 111	20111	20 111	ou 25 m²	ou 25 m²	ou 20 m²	ou 20 m²	20 111	20 111	20 111	20 111
Abris de jardin sur terrain non bâti	< 6 m ²	< 6 m ²	< 6 m ²				l.	î Îtimonia avrica	l	< 6 m ²	< 6 m ²						
	200/	200/	200/	000/	000/	400/		âtiments agrico		200/	000/	000/	000/:t/ f:)	400/:1/ f:>	400/	400/:14 f:>	400/: 1/ f:)
Constructions nouvelles	30% unité foncière ou 100 m²	30% unité foncière ou 100 m²	30% unité foncière ou 100 m²	20% unité foncière ou 100 m²	20% unité foncière ou 100 m²	10% unité foncière ou 100 m²	ou 100 m ²	10% unité foncière ou 100 m²	ou 100 m²	30% unité foncière ou 100 m²	30% unité foncière ou 100 m²	20% unité foncière ou 100 m²	ou 100 m ²	10% unité foncière ou 100 m²	10% unité foncière ou 100 m²	10% unité foncière ou 100 m²	10% unité foncière ou 100 m²
		sans nouvel élevage		sans nouvel élevage								sans nouvel élevage					
Habitations liées à l'activité agricole	30% unité foncière		30% unité foncière		20% unité foncière					30% unité foncière	30% unité foncière						
sur l'unité foncière du siège d'exploitation	ou 25 m² plancher > PHEC	ou 25 m ² plancher > PHEC	ou 25 m² plancher > PHEC	ou 20 m² plancher > PHEC	ou 20 m² étage > PHEC					ou 25 m² plancher > PHEC	ou 25 m² plancher > PHEC	ou 20 m² plancher > PHEC	ou 20 m² étage > PHEC				
Extensions (sans changement de	30% unité foncière	30% unité foncière	30% unité foncière		20% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière	30% unité foncière	30% unité foncière	20% unité foncière	20% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière
Extensions (sans changement de l'activité)	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²
		sans nouvel élevage 30% unité foncière		sans nouvel élevage						30% unité foncière	-	sans nouvel élevage	20% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière
Démolitions-reconstructions	30% unité foncière ou 100 m²	ou 100 m ²	30% unité foncière ou 100 m²	20% unité foncière ou 100 m²	20% unité foncière ou 100 m²	10% unité foncière ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m ²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²			
(sans changement de l'activité)				sans nouvel élevage								sans nouvel élevage	sans nouvel élevage	sans nouvel élevage	sans nouvel élevage	sans nouvel élevage	
Changements de destination	sans nouvel élevage	sans nouvel élevage	sans nouvel élevage	sans nouvel élevage	sans nouvel élevage						sans nouvel élevage	sans nouvel élevage	sans nouvel élevage	sans nouvel élevage	sans nouvel élevage	sans nouvel élevage	sans nouvel élevag
		_				activités i	industrielles, a	rtisanales, com	merciales ou d	e services							
	20% unité foncière ou 50 m²	20% unité foncière ou 50 m²	20% unité foncière ou 50 m²	15% unité foncière ou 50 m²	15% unité foncière ou 50 m²					30% unité foncière	30% unité foncière	20% unité foncière ou 100 m²	20% unité foncière ou 100 m²				
Constructions nouvelles	plancher > PHEC	plancher > PHEC	plancher > TN+0,50		plancher > TN+0,50					ou 100 m²	ou 100 m ²		plancher > TN+0,50				
	sans nouvel ERP ni	sans nouvel ERP ni	sans nouvel ERP ni	sans nouvel ERP ni	sans nouvel ERP ni					plancher > PHEC	plancher > TN+0,50	sans nouvel	sans nouvel				
	nouvelle activité	nouvelle activité	nouvelle activité	nouvelle activité	nouvelle activité							ERP > 10p	ERP > 10p				
Extensions (sans changement de	20% unité foncière ou 50 m²	20% unité foncière ou 50 m²	20% unité foncière ou 50 m²	15% unité foncière ou 50 m²	15% unité foncière ou 50 m²	10% unité foncière ou 50 m²	30% unité foncière	30% unité foncière	20% unité foncière ou 100 m²	20% unité foncière ou 100 m²	10% unité foncière ou 50 m²	10% unité foncière ou 50 m²	10% unité foncière ou 50 m²	10% unité foncière ou 50 m²			
l'activité)		sans ↑ capacité ERP								ou 100 m²	ou 100 m²			sans ↑ capacité ERP			
	20% unité foncière	20% unité foncière	20% unité foncière		15% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière		200/ unité famaière	200/it/ famailus	20% unité foncière	20% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière	
Démolitions-reconstructions	ou 50 m²	ou 50 m²	ou 50 m²	ou 50m²	ou 50m²	ou 50 m²	ou 50 m²	ou 50 m²		30% unité foncière ou 100 m²	30% unité foncière ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 50 m²	ou 50 m²	ou 50 m²	
(sans changement de l'activité)	plancher > PHEC sans ↑ capacité ERP	plancher > PHEC sans ↑ capacité ERP		plancher > TN+0,50 sans ↑ capacité ERP		plancher > TN+0,50				plancher > PHEC	plancher > TN+0,50			plancher > TN+0,50 sans ↑ capacité ERP			
	plancher > PHEC	plancher > PHEC	plancher > TN+0,50			plancher > TN+0,50		 	plancher > TN+0,50								alamahana TNI 0 F
Changements de destination	sans nouvel ERP ni	sans nouvel ERP ni	sans nouvel ERP ni		sans nouvel ERP ni	sans nouvel ERP ni	sans nouvel ERP ni		sans nouvel ERP ni	plancher > PHEC	plancher > TN+0,50	sans ↑ capacité ERP		plancher > TN+0,50 sans nouvel ERP ni	sans nouvel ERP ni	sans nouvel ERP ni	
•	nouvelle activité industrielle	nouvelle activité industrielle	nouvelle activité industrielle	nouvelle activité industrielle	nouvelle activité industrielle	nouvelle activité industrielle	nouvelle activité industrielle	nouvelle activité industrielle	nouvelle activité industrielle			ni nouvel ERP > 10p	ni nouvel ERP > 10p	nouvelle activité	nouvelle activité	nouvelle activité	nouvelle activité
						étal	olissements str	ratégiques pour	la gestion de	crise							
										30% unité foncière							
Constructions nouvelles										ou 100 m2 sans	ou 100 m² sans						
Constructions nouvelles										accueil ni stockage plancher et	accueil ni stockage plancher et						
										accès > PHEC	accès > PHEC						
Extensions	20% unité foncière		20% unité foncière							30% unité foncière	30% unité foncière ou 100 m² sans						
Extensions	ou 50 m² hors accueil et stockage	ou 50 m² hors accueil et stockage	ou 50 m² hors accueil et stockage							ou 100 m² sans accueil ni stockage	accueil ni stockage						
		3	9-							30% unité foncière	30% unité foncière						
Démolitions-reconstructions										ou 100 m2 sans accueil ni stockage	ou 100 m² sans accueil ni stockage						
Demonuons-reconstructions										plancher et	plancher et						
										accès > PHEC	accès > PHEC						
										sans accueil ni	sans accueil ni						
Changements de destination										stockage plancher et	stockage plancher et						
										accès > PHEC	accès > PHEC						
							établissement	s recevant du p	ublic sensibles								
Tutanaiana	20% unité foncière		20% unité foncière									20% unité foncière					
Extensions	ou 50 m² sans ↑ capacité	ou 50 m² sans ↑ capacité	ou 50 m² sans ↑ capacité							ou 100 m² sans ↑ capacité	ou 100 m² sans ↑ capacité	ou 100 m² sans ↑ capacité	ou 100 m² sans ↑ capacité				
	Sans Supusito	cano capacito	Sans Supusito	·			bâtiments	publics receval	nt du public	Suns Supusito	Sans Supusite	cano oupuono	Suno Supuono				
							Sutimonts	P 4230 1000 Val	li da pabilo	30% unité foncière	30% unité foncière						
Constructions nouvelles										ou 100 m ²	ou 100 m ²						
										plancher > PHEC	plancher > PHEC						
	20% unité foncière	20% unité foncière	20% unité foncière		15% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière	30% unité foncière	30% unité foncière	20% unité foncière	20% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière	10% unité foncière
Extensions	ou 50 m² sans ↑ capacité	ou 50 m² sans ↑ capacité	ou 50 m² sans ↑ capacité	ou 50 m² sans ↑ capacité	ou 50 m² sans ↑ capacité	ou 50 m² sans ↑ capacité	ou 50 m² sans ↑ capacité	ou 50 m² sans ↑ capacité	ou 50 m² sans ↑ capacité	ou 100 m²	ou 100 m²	ou 100 m² sans ↑ capacité	ou 100 m² sans ↑ capacité	ou 50 m² sans ↑ capacité	ou 50 m² sans ↑ capacité	ou 50 m² sans ↑ capacité	ou 50 m² sans ↑ capacité
	ourio capacite	ourio capacite	ourio oapaone	ourio capacite	Julio Japaolio	Julio Japaolio	Julio Japaone	ound capacite	Suno Sapacite	30% unité foncière	30% unité foncière	ound capacite	Julio Japaolio	Julio Japaolio	Julio Sapasite	Suno Supusite	ourio capacite
	1	I	I	1						ou 100 m ²	ou 100 m ²						
Démolitions-reconstructions								1									
Démolitions-reconstructions Changements de destination										plancher > PHEC	plancher > PHEC plancher > PHEC						

Les cases du tableau non renseignées correspondent à des constructions, travaux et aménagements qui ne sont pas autorisés

Le tableau de synthèse est indicatif. Il convient dans tous les cas de se reporter au règlement





Plans de prévention des risques d'inondation de la Loire dans le département du Cher Vals de Givry et du Bec d'Allier, val de la Charité et val de Léré-Bannay

Tableau de synthèse du règlement

foncière de la company de la c	(aléa 1	aléa fort		aléa très fort				aléa moyen	aléa	fort	aléa très fort			
tion évalua mentale environner olais si remt foncière 30 % unité LL et hors HI omes mobil-he		A2v	A3	A3v	A4	A4v	Az	B1	B2	B2v	B3	B3v	B4	B4v	Bz
tion évalua mentale environner olais si remt foncière 30 % unité LL et hors HI omes mobil-he		7.20	710	7101	aménagem	ents publics or									
tion évalua mentale environner olais si remt foncière 30 % unité LL et hors HI omes mobil-he	30	ère 20 % unité foncière	20 % unité foncière	10 % unité foncière		10 % unité foncière	10 % unité foncière	30 % unité foncière	30 % unité foncière	20 % unité foncière	20 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière
foncière 30 % unité LL et hors HI mobil-ho	pements de sports de plein-air, de et de tourisme et installations	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation
foncière 30 % unité LL et hors HI mobil-he	exes		environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale
LL et hors HI mobil-ho		si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais
omes mobil-ho	allations de loisirs nautiques et de gation	ère 20 % unité foncière	20 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	30 % unité foncière	30 % unité foncière	20 % unité foncière	20 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière
foncière 10 % unité	nagements et extensions des pings et des aires d'accueil des s du voyage							hors HLL et mobil-homes	hors HLL et mobil-homes						
	taires et locaux communs à l'intérieur campings et des aires d'accueil des s du voyage	ère 10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière	10 % unité foncière
foncière 30 % unité	onstitution d'un élément du moine collectif	ère						30 % unité foncière	30 % unité foncière						
sés autori:	aces verts et aires de stationnement	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés
isé autor	ilier urbain	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisés
					autres con	structions et in	stallations								
tion évalua		évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation
mentale environne	structures publiques e		environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale
blais si remb		si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais	si remblais
tion évalua	Illations de production d'énergie	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation
mentale environne	age collectif	ale environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale
nce résilie	onstructions sur site avec mise aux	résilience	résilience	résilience	résilience	résilience	résilience	résilience	résilience	résilience	résilience	résilience	résilience	résilience	résilience
vitesse haute	nes des STEP existantes	hauteur et vitesse	hauteur	hauteur et vitesse	hauteur	hauteur et vitesse	hauteur et vitesse	hauteur	hauteur	hauteur et vitesse	hauteur	hauteur et vitesse	hauteur	hauteur	hauteur
nce		résilience	-f-::: bt	captages & réseaux	-6-11:	captages & réseaux	captages & réseaux		-4-::: h4	résilience		captages & réseaux		captages & réseaux	captages & réseaux
vitesse résilience et impos	illations et réseaux, y compris les		résilience hauteur et impossibilité	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur et impossibilité	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur et impossibilité	résilience hauteur et impossibilité	hauteur et vitesse	résilience hauteur et impossibilité	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur et impossibilité	résilience hauteur et vitesse	résilience hauteur et vitesse
SIDILITE autro imple	relles STEP	on et impossibilite	autre implantation	et impossibilité	autre implantation	et impossibilité	et impossibilité	autre implantation	autre implantation	et impossibilité	autre implantation	et impossibilité	autre implantation	et impossibilité	et impossibilité
antation autre impli	"	autre implantation	udu e impiantation	autre implantation	date implantation	autre implantation	autre implantation	uuto impiantation	adiro impiantation	autre implantation	addo impiditadon	autre implantation	uuto impiantation	autre implantation	autre implantation
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			,		autres an	nénagements e	t travaux								
	etien courant des constructions et														
isé autor	Illations	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé
sées autoris	olitions de toutes natures	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées
sées autoris	ines enterrées non couvertes et	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées	autorisées
	nes autoportantes														
sous 24h démontage a mise en là partir de la	pements temporaires et structures	24h démontage sous 24h de en à partir de la mise en à		à partir de la mise en		démontage sous 24h à partir de la mise en	démontage sous 24h à partir de la mise en	à partir de la mise en				à partir de la mise en		à partir de la mise en	démontage sous 24h à partir de la mise en
jaune vigilance	isoires (barnums, tentes)		vigilance jaune	vigilance jaune	vigilance jaune	vigilance jaune	vigilance jaune	vigilance jaune	vigilance jaune	vigilance jaune	vigilance jaune	vigilance jaune	vigilance jaune	vigilance jaune	vigilance jaune
,								ajourées	ajourées	ajourées	ajourées	ajourées	ajourées	ajourées	ajourées
ées ajouré < 2 m hauteur	ures	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	ajourées hauteur < 2 m	hauteur < 2 m muret < 0,60 m	hauteur < 2 m muret < 0,60 m	hauteur < 2 m muret < 0,60 m	hauteur < 2 m muret < 0,60 m	hauteur < 2 m muret < 0,60 m	hauteur < 2 m muret < 0,60 m	hauteur < 2 m muret < 0,60 m	hauteur < 2 m muret < 0,60 m
foncière	s ouverts strictement nécessaires	10 % unité foncière		10 % unité foncière		10 % unité foncière	10 % unité foncière			10 % unité foncière		10 % unité foncière		10 % unité foncière	10 % unité foncière
selon 10 % unité courant	animaux	ère orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	orientés selon le sens du courant	orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	10 % unité foncière	orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	orientés selon le sens du courant	10 % unité foncière	orientés selon le sens du courant	orientés selon le sens du courant
m² < 6 r	s nécessaires aux installations de page	< 6 m ²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m ²	< 6 m ²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²
m² < 6 r	structions nécessaires à l'observation nilieu naturel	< 6 m ²	< 6 m²	< 6 m ²	< 6 m ²	< 6 m²	< 6 m ²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²	< 6 m²
	mica ridiuroi				CA.	oloitation des s	ole								
tion évalua	ières et installations annexes.	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation	évaluation
mentale environne	mpris leurs extensions entrexes,		environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale	environnementale
sés autori	aux d'entretien des terrains, espaces et aires diverses	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés
sés autori	aux d'entretien et de restauration ogique des cours d'eau	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés
sés autori	aux d'entretien et de confortement digues de protection et des berges anal	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés
sés autori	s d'eau et affouillements du sol	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	évaluation environnementale	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	autorisés	évaluation environnementale
sés autori	tations de vergers et de haies	orientés selon le sens du courant	autorisés	orientés selon le sens du courant	autorisés	orientés selon le sens du courant	orientés selon le sens du courant	autorisés	autorisés	orientés selon le sens du courant	autorisés	orientés selon le sens du courant	autorisés	orientés selon le sens du courant	orientés selon le sens du courant
	tations d'arbres	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	autorisées	autorisées	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m	1 arbre / 50 m² ou tous les 7 m
								conditions	conditions			conditions			conditions
sées autoris	ages et cultures	particulières	particulières	particulières	particulières	particulières	particulières	particulières	particulières	particulières	particulières	particulières	particulières	particulières	particulières
sées autoris	pc	nels pour serres-tunnels	pour serres-tunnels	pour serres-tunnels	pour serres-tunnels	pour serres-tunnels	pour serres-tunnels	pour serres-tunnels	pour serres-tunnels	pour serres-tunnels	pour serres-tunnels	pour serres-tunnels	pour serres-tunnels	pour serres-tunnels	pour serres-tunnels
sées autoris ions conditi ières particul		200 m distance		200 m distance		200 m distance	200 m distance			200 m distance		200 m distance		200 m distance	200 m distance
sées autoris ions conditi ières particul s-tunnels pour serres	ilements et stockages de paille et de age	orientés selon	100 m distance isolement	isolement orientés selon le sens du courant	100 m distance isolement	isolement orientés selon le sens du courant	isolement orientés selon le sens du courant	100 m distance isolement	100 m distance isolement	isolement orientés selon le sens du courant	100 m distance isolement	isolement orientés selon le sens du courant	100 m distance isolement	isolement orientés selon le sens du courant	isolement orientés selon le sens du courant
	ages et cultures poillements et stockages de paille et de		conditions particulières pour serres-tunnels 100 m distance ou tous les 7 m conditions particulières pour serres-tunnels 200 m distance isolement	conditions particulières pour serres-tunnels 100 m distance isolement ou tous les 7 m conditions particulières particulières pour serres-tunnels 200 m distance isolement orientés selon 100 m distance isolement orientés selon	conditions particulières pour serres-tunnels 200 m distance isolement orientés selon ou tous les 7 m ou tous	conditions particulières pour serres-tunnels p	conditions particulières pour serres-tunnels pour distance isolement ou tous les 7 m ou tous les 10 les les les fill les le	conditions particulières pour serres-tunnels Dou m distance isolement orientés selon ou tous les 7 m ou tous	conditions particulières pour serres-tunnels pour serres-tunnels pour serres-tunnels pour serres-tunnels 200 m distance 100 m distan	conditions particulières pour serres-tunnels p	conditions particulières pour serres-tunnels p	conditions particulières pour serres-tunnels pour serres-tunnels pour serres-tunnels pour serres-tunnels pour serres-tunnels isolement orientés selon ou tous les 7 m ou tous	conditions particulières pour serres-tunnels p	conditions particulières pour serres-tunnels pour serres-tunnels pour serres-tunnels pour serres-tunnels pour serres-tunnels pour serres-tunnels isolement isolement orientés selon ou tous les 7 m ou tous le	conditions particulières pour serres-tunnels pour serres-tunnels pour serres-tunnels pour serres-tunnels pour serres-tunnels pour serres-tunnels isolement orientés selon ou tous les 7 m ou t

